

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES, DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

N° 198 / PR/MAISD-P. ANNEE 1963

SOMMAIRE :

Nomination.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;
VU la loi n°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- M. CAPO-CHICHI Benoît, Sous-Préfet par intérim de Nikki, est titularisé dans ses fonctions.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui aura effet à compter du 24/4/63, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

AMPLIATIONS:

- ORIGINAL I
JORD I
MAISD 8
MEFP I
SGAN IO
FB IO
FC I
CF I
FS I5
FP I
DP 2
DI I
Info-Radio I
Trésor I
Départ du Nord-Est I
S/P. Nikki I
Intéressé I
PR.....I5

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

[Signature of H. MAGA]

H. MAGA.-

Par Le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense,

[Signature of M. AROUNA]

M. AROUNA.-